

Covid-19 : les eaux de baignade présentent-elles un risque ?

À la demande du ministère de la Santé, le Haut conseil de la santé publique s'est penché sur les risques sanitaires encourus par les baigneurs dans le contexte d'épidémie de Covid-19 et les mesures de gestion à mettre en œuvre.

07 mai 2020 | [Dorothee Laperche](#)

Avec des gouttelettes d'eau potentiellement projetées dans les yeux, la bouche ou le nez, à quel risque expose une baignade dans une eau naturelle dans un contexte d'épidémie de Covid-19 ?

L'arrivée de la saison estivale et la perspective de la levée progressive du confinement posent de manière accrue la question. La Direction générale de la santé a demandé au Haut conseil de la santé publique (HCSP) d'éclaircir ce point et de proposer des mesures de gestion aux collectivités.

La réponse de l'instance est prudente, les connaissances sur le devenir du virus dans l'environnement étant encore parcellaires. Les experts se sont notamment prononcés sur la base d'une analyse par analogie des données disponibles de la littérature sur d'autres virus.

Le risque majeur lié à la promiscuité

« Le risque majeur pour ces sites de baignade est lié à la promiscuité, estime-t-elle. En l'état des connaissances, la transmission du virus SARS-CoV-2 est essentiellement inter-humaine, à partir d'aérosolisation de particules virales contenues dans les gouttelettes et par contacts mains-visage ».

Toutefois, des questions se posent toujours sur les conséquences d'une pollution du milieu par des eaux issues du réseau d'assainissement. Des ruptures de postes de relevage des eaux usées à proximité du site de baignade ou, plus fréquemment, des débordements des déversoirs d'orage lors d'épisodes pluvio-orageux peuvent, en effet, conduire à la présence de bactéries ou virus dans les eaux. *« Du génome de SARS-CoV-2 est détecté à des concentrations significatives dans des selles de personnes infectées, rappelle le Haut conseil de la santé publique. Cependant, il est bien avéré que la seule présence de génome viral ne permet pas de préjuger du caractère infectieux des virus ».* Ce dernier souligne qu'aucune étude n'a mis en évidence que le virus, possiblement présent dans les selles, pouvait être « actif » et infecter des individus. Selon le Haut conseil, plusieurs explications peuvent être apportées à cette absence de lien.

« Soit le virus infectieux qui se réplique au niveau des voies respiratoires est complètement inactivé lors du passage intestinal (sels biliaires, pH acide) sans que le génome ne soit dégradé, soit les méthodes de détection du virus infectieux dans les selles sont défaillantes », explique-t-il.

Une interrogation sur la persistance du caractère infectieux dans l'environnement

De la même manière, le HCSP n'a retrouvé aucune donnée sur la survie et le maintien du caractère infectieux du virus SARS-CoV-2 dans les eaux du milieu naturel. « Une étude montre que le SARS-CoV-2 resterait infectieux dans les aérosols jusqu'à trois heures avec une demi-vie médiane d'environ 1,1 heure dans des conditions expérimentales d'aérosolisation, précise-t-il. Des données complémentaires sont absolument indispensables pour caractériser le pouvoir infectant des virus persistants compte tenu de la diminution importante de la charge virale ».

Les données disponibles sont toutefois plutôt rassurantes. « En l'état des connaissances, aucune infection ayant pour origine une exposition à des eaux contaminées ou à des matières fécales n'a été déclarée pour le SARS-CoV-2 », souligne le Haut conseil de la santé publique.

En mettant de côté les incertitudes sur la survie et le maintien du caractère infectieux du virus, les indicateurs utilisés pour contrôler la qualité des eaux des sites de baignade aujourd'hui ne semblent pas être des indices très fins pour évaluer sa présence. « Le niveau de pollution fécale des eaux est réglementairement estimé par la recherche d'indicateurs bactériens de pollution fécale, souligne le Haut conseil de la santé publique. Il est admis qu'un indicateur virologique plus pertinent pourrait être apporté par la quantification de bactériophages fécaux (phages ARN F spécifiques et coliphages somatiques) (...). Leur quantification permettrait d'offrir une évaluation plus représentative d'une pollution fécale d'origine virale ».

Quatre recommandations de gestion des sites de baignades

L'instance de santé publique formule plusieurs pistes de gestion des sites de baignade surveillés pour la période correspondant à la phase de déconfinement. Tout d'abord, un respect strict des mesures de distanciation physique. « Ces mesures doivent être organisées, appliquées, respectées et surveillées dans ces sites », souligne le Haut conseil. Sans oublier également les parkings, les espaces d'accès, les berges, etc. Une information spécifique par affichage devra également être réalisée pour rappeler les mesures barrières.

Il recommande une attention particulière en matière de contamination fécale. « *En cas d'épisodes jugés significatifs de risques de contamination fécale, la fermeture de la baignade sera décidée en concertation avec les agences régionales de santé* », rappelle-t-il.

Avec des paramètres recherchés inchangés, le HCSP préconise également un renforcement de la fréquence de contrôle des baignades réglementées pendant la saison balnéaire, avec au moins une analyse hebdomadaire. Il souligne que le contrôle sanitaire des eaux doit être réalisé avant l'ouverture du site. « *Au regard des circonstances actuelles, il est possible de déroger au délai de dix à vingt jours pour la réalisation du prélèvement d'avant saison, tel que prévu à l'article D1332-23 du code de la santé publique* », note-t-il.

Quelle capacité de mesure des virus actifs ? Dans un avis publié fin avril, l'Académie des technologies recommandait, notamment, qu'une attention particulière et un soutien financier soient portés à l'amélioration des connaissances « sur le devenir, l'élimination, l'inactivation et le transfert de ce virus SARS-CoV-2 via les eaux usées ». « Nous avons recherché en France des laboratoires qui étaient capables de faire des mesures de routine de virus actifs dans les eaux, ceux identifiés ne se comptent même pas sur les doigts de la main, regrette notamment Bernard Saunier, président de BSR technologies, membre de l'Académie des technologies.

Le HCSP conseille également un entretien renforcé des plages avec des nettoyage / désinfection plus fréquent des équipements, comme les toilettes et les douches, une évacuation très régulière des poubelles, mais également un entretien mécanique des plages pour enlever les macrodéchets. Il exclut en revanche la pulvérisation de désinfectants. « *Il sera particulièrement veillé au respect de l'éloignement réglementaire des activités aquatiques générant des aérosols (ski nautique, jet-ski, aviron)* » pointe le HCSP.

De la même manière, il proscrit l'installation de générateurs d'aérosols à proximité des sites de baignade et conseille l'utilisation de l'eau du réseau public pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des espaces publics, des véhicules ou même des bassins et fontaines.

Concernant les lieux de baignade non surveillés, « *il importe d'informer la population et de déconseiller ce type de baignade dans l'attente de données complémentaires*, indique le HCSP. *Ces sites de baignade non réglementés et fréquentés par un nombre significatif de baigneurs en saison doivent donc être recensés et la population doit être informée, notamment par voie d'affichage, des risques d'exposition, par ailleurs non spécifiques au cas du SARS-CoV-2* ».